



Fiche de poste

Chargé(e) de concertation et référent(e) suivi des avis

- Présentation de l'environnement professionnel

Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est une instance consultative, créée par la loi en 1985 et dont les missions et la composition sont fixées par voie réglementaire aux articles D. 824-1 et suivants du code de la consommation. C'est une instance d'aide à la décision publique, dédiée à la concertation des acteurs de l'alimentation et à l'organisation du débat public dans ce domaine. Le CNA est placé auprès des **ministres chargés de la transition écologique, de la santé, de la consommation et de l'agriculture**.

Le CNA est notamment consulté sur la **définition des politiques publiques de l'alimentation** et donne des avis sur les questions qui s'y rapportent comme par exemple l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, la qualité des denrées alimentaires, l'information des consommateurs concernant ces denrées ou encore la prévention des crises et la communication sur les risques. <https://cna-alimentation.fr/>

Le **secrétariat interministériel** du CNA est constitué d'une équipe de 5 personnes, pilotée par une secrétaire interministérielle placée auprès de la présidence du CNA. Cette équipe organise et met en œuvre la concertation des parties prenantes, aboutissant à la rédaction d'avis, et anime la valorisation des travaux produits par le CNA.

Le secrétariat est également en charge du **suivi des avis** publiés par le CNA. Depuis 2022, une méthodologie de suivi a été élaborée et validée par les membres du CNA. Le suivi des avis du CNA constitue donc un enjeu majeur pour l'instance au regard du besoin d'évaluer et de mettre en visibilité l'impact de ses travaux.

- Objectifs du poste

Au sein du secrétariat interministériel, le ou la chargé(e) de concertation :

- assure le **suivi de groupes de concertation** selon le calendrier de travail et la feuille de route du CNA ;
- coordonne la mission de **suivi des avis** du secrétariat du CNA
- assure les **fonctions transversales à l'équipe du secrétariat du CNA**.

- Description des missions

1. Missions relatives au pilotage des groupes de concertation

Organiser et participer au pilotage de groupes de concertation :

- Organiser le calendrier des réunions de ces groupes ;
- Préparer et suivre ces réunions, en lien avec la secrétaire interministérielle et le/la président(e) du groupe de concertation ;
- Rédiger les documents nécessaires au bon déroulement des groupes de concertation (documents préparatoires sur le sujet traité, ordres du jour, comptes rendus détaillés, notes de synthèse...);
- Rédiger les versions « martyres » des projets d'avis ;
- Coordonner le travail de rédaction collective des membres sur les projets d'avis.

Assurer le suivi et la valorisation des avis adoptés :

- Concevoir des outils de veilles structurés sur le périmètre afin de contribuer au suivi des avis du CNA selon la méthodologie adoptée par ses membres ;
- Identifier et participer aux événements et conférences pertinents sur ces thématiques ;
- Participer à des événements extérieurs pour présenter les avis.

2. Missions relatives à la coordination de la mission de suivi des avis

- Assurer le rôle de référent(e) sur la mission de suivi des avis au sein de l'équipe ;
- Coordonner le travail de suivi des avis en interne du secrétariat : prospection sur les outils de veille, organisation de réunions dédiées, élaboration de bilans sur les avis suivis, etc. ;
- Être force de proposition sur la mise en œuvre et l'amélioration continue de la méthodologie de suivi des avis.

3. Missions transversales à l'équipe du secrétariat

- Participer à l'organisation des événements et réunions plénières du CNA ;
- Intervenir lors d'événements extérieurs, de réunions, ou auprès d'élèves de l'enseignement supérieur afin d'y valoriser les travaux du CNA ;
- Être force de proposition des actions de communication en lien avec les missions du poste, en coordination avec la responsable communication.

• Champ relationnel du poste

Placé sous l'autorité hiérarchique de la secrétaire interministérielle, le poste est en relation avec les acteurs intervenant dans le cadre des thématiques du CNA : les ministères de rattachement (environnement, économie, santé, agriculture) et les autres ministères ; les associations de la société civile ; les acteurs économiques, les représentants de collectivités territoriales ; les établissements publics de recherche et d'évaluation ; les éventuels prestataires.

• Connaissances et compétences requises

Connaissances et intérêts :

- Connaissance des enjeux de l'alimentation et des systèmes alimentaires ;
- Connaissance de la cartographie des acteurs dans le domaine de l'alimentation ;
- Connaissance de l'administration et des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et de l'environnement ;
- Des connaissances ou une expérience relative aux méthodologies d'évaluation et de suivi serait appréciée.

Savoirs faire et savoir être :

- Grandes capacités d'organisation, de planification et d'autonomie (gestion de projet) ;
- Qualités relationnelles et d'animation de réseau ;
- Esprit d'initiative et force de proposition ;
- Qualités rédactionnelles et orales ;
- Capacité à travailler dans une petite équipe (polyvalence, entre-aide ...).

• Profil

- Formation bac +5 : sciences de l'ingénieur, sciences politiques, ou autres cursus en alimentation, agriculture, environnement, sociologie, droit etc. ;
- Une première expérience en conduite de projet serait appréciée ;
- Idéalement profil 2ème poste.

- Informations sur le poste

Contrat : CDD de 1 an avec évolution possible en CDI, contrat cadre de droit privé

Date de début prévue : 6 janvier 2025

Lieu : Paris et télétravail (2 jours par semaine)

Horaires : 35 heures hebdomadaires

Salaire : 2600 à 2800€/mois brut, selon expérience

Avantages : titres-restaurants

CV et lettre de motivation à adresser par courriel **avant le 14 novembre 2024** à :
cna@agriculture.gouv.fr

Les entretiens auront lieu la dernière semaine de novembre.

Personnes à contacter pour toute question :

Mme Hélène Amar, secrétaire interministérielle du CNA (01.49.55.49.68)

Mme Juliette Lebourg, adjointe (01.49.55.58.89)

www.cna-alimentation.fr